



SERVICE EAU DE PINSAC  
Mairie – Le Bourg – 46200 PINSAC  
Tél : 05 65 32 64 00 contact : [commune.pinsac@wanadoo.fr](mailto:commune.pinsac@wanadoo.fr)

**DEMANDE DE TRANSFERT D'ABONNEMENT**  
Valant contrat d'abonnement pour l'entrant et résiliation pour le sortant

**1 - ADRESSE DU BRANCHEMENT**

N° et rue : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
N° du compteur ou n° du contrat : .....  
Compteur desservant :  un seul logement  plusieurs logements (préciser le nbre) : .....  
USAGE :  domestique ;  jardin arrosage ;  agricole exclusif

**2 - SI VOUS ÊTES LOCATAIRE, INDIQUER LES COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE -**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Courriel : ..... Mobile : ..... Téléphone fixe : .....

**3 - TITULAIRE ACTUEL - ABONNÉ SORTANT : JE SUIS  propriétaire  locataire**

Société .....  
M. Mme Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Lieu : ..... Département (n°) .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Lieu : ..... Département (n°) .....  
NOUVELLE ADRESSE POSTALE VALIDE

N° et rue : ..... Appartement n° .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Courriel : ..... Mobile : ..... Téléphone fixe : .....

INDEX DU COMPTEUR : Abonné sortant :         Abonné entrant :

**4 - NOUVEAU TITULAIRE - ABONNÉ ENTRANT : JE SUIS  propriétaire  locataire**

Société (raison sociale et SIRET) .....  
M. Mme Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Lieu : ..... Département (n°) .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Lieu : ..... Département (n°) .....

ADRESSE DE FACTURATION (si différente de celle indiquée en 1) : .....

Courriel : ..... Mobile : ..... Téléphone fixe : .....

reprise de l'abonnement par le propriétaire en l'absence de locataire

**5 - PIÈCES À JOINDRE**

Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport en cours de validité ou permis de conduire)

L'abonné entrant reconnaît avoir pris connaissance et accepter le Règlement de Service d'Eau Potable et le document d'information précontractuelle joint à sa demande.

<p>A ....., le ..... « Lu et approuvé »</p> <p>SIGNATURE DE L'OCCUPANT SORTANT</p>	<p>A ....., le ..... « Lu et approuvé » <input type="checkbox"/> Je demande l'exécution immédiate du service pour en assurer la continuité</p> <p>SIGNATURE DE L'OCCUPANT ENTRANT</p>	<p>A ....., le ..... « Lu et approuvé »</p> <p>SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE</p>
--	---	--

# DOCUMENT D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE

## ➤ RGPD

La mairie de Pinsac, par ce formulaire, recueille des données personnelles sur la base de l'exécution d'un contrat entre la collectivité et l'abonné. Ces données ont pour finalités la gestion du contrat d'abonnement « Eau et Assainissement » (inscription, communication liée au service et facturation). Les seuls destinataires de ces données sont le service interne de la mairie en charge du service Eau et Assainissement, l'entreprise titulaire du marché à bons de commande et le trésor public. Les données sont conservées 10 ans et ne font pas l'objet de transfert hors de l'UE. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen de protection des données no 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données ainsi que de limitation de traitement sur vos données. Pour les exercer, vous pouvez contacter la Mairie « Le bourg 46200 PINSAC » soit par courriel « [commune.pinsac@wanadoo.fr](mailto:commune.pinsac@wanadoo.fr) ». Un justificatif d'identité pourra vous être demandé. Le Délégué à la Protection des Données de la collectivité est le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (CDG46) que vous pouvez contacter par courriel à [dpd@cdg46.fr](mailto:dpd@cdg46.fr) ou par courrier postal adressé au Délégué à la Protection des Données, 12 avenue Charles Pillat, 46090 PRADINES. Si, après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## ➤ CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU SERVICE

Le service de l'eau assure la production, le stockage et la distribution d'eau potable sur le territoire de la commune de PINSAC

## ➤ PRIX DU SERVICE

Les différents tarifs pratiqués par le service sont décidés par le Conseil Municipal.

La facture d'eau se compose :

- d'une part fixe comprenant la maintenance et l'amélioration des ouvrages, des réseaux et des compteurs
- d'une part variable proportionnelle à la consommation
- de la redevance pollution de l'Agence de l'Eau Adour Garonne intégralement reversée à cet organisme.

La souscription d'abonnement astreint le nouvel abonné au paiement de sa facture d'eau aux conditions du règlement du service. Lors de la souscription de son abonnement, un exemplaire du barème des tarifs en vigueur est remis à l'abonné. Les tarifs en vigueur sont portés à la connaissance des abonnés par voie d'affichage à la Mairie.

## ➤ CONSOMMATION RESPONSABLE DE L'EAU

La Mairie sensibilise ses abonnés aux gestes simples permettant une utilisation éco-responsable de l'eau.

## ➤ CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉSILIATION

L'abonné peut résilier son abonnement à tout moment, par lettre recommandée. La résiliation prend effet au plus tard 10 jours après la notification de la demande au service. Si l'abonné quitte l'immeuble faisant l'objet de l'abonnement sans résilier au préalable son abonnement, il demeure responsable et redevable du coût de l'abonnement et du volume d'eau consommé, et ce même si un nouvel occupant occupe les lieux. Considérant que le départ doit faire l'objet d'un signalement de la part de l'abonné quittant les lieux.

La résiliation d'un contrat d'abonnement en cours de semestre entraîne le paiement du volume d'eau réellement consommé. Les redevances forfaitaires du semestre en cours payées en début de période sont remboursées au prorata de la durée de l'abonnement par le service eau.

Dans le cas où le locataire sortant n'est pas remplacé, le contrat est mis au nom du propriétaire.